

# URBANISME

## Avis d'annonce de projet

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de :

### **permis d'urbanisme**

Les demandeurs sont **Monsieur et Madame SARLET - CIRCHIARO** demeurant Rue de Lanaye(LAN), 20 à 4600 Lanaye.

Le terrain concerné est situé à **4600 Lanaye, Rue des Battes(LAN), cadastré Division 6, section B n°1085S.**

Le projet consiste en **la construction de trois cabanes insolites destinées à la location temporaire .**

Considérant que le projet est soumis à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6. du CoDT pour les motifs suivants :

- la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions ;

Le dossier peut y être consulté, du **15 avril 2024 au 29 avril 2024 inclus**, auprès du Service Urbanisme, rue de Mons, 11 à 4600 Visé, les jours ouvrables sur rendez-vous **uniquement** à prendre par mail ([xaviere.gilson@vise.be](mailto:xaviere.gilson@vise.be)) ou par téléphone (04/374.84.85).

Des explications techniques pourront vous y être fournies.

Les **réclamations et observations écrites** sont à adresser au Collège communal de la Ville de Visé, soit par courrier postal (rue des Récollets n° 1 à 4600 VISE), soit par e-mail ([xaviere.gilson@vise.be](mailto:xaviere.gilson@vise.be)) soit remise au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE), jusqu'au **29 avril 2024 à 15 heures au Service Urbanisme.**

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention :

**Annonce de projet – SARLET - CIRCHIARO – 2024/026**

Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme chargé de donner des explications sur le projet est Mme MARCHAND (04/374.84.83 ou [marielle.marchand@vise.be](mailto:marielle.marchand@vise.be) ) dont le bureau se trouve au service Urbanisme (rue de Mons, 11 à 4600 VISE)

Le présent avis est affiché du 08 avril 2024 au 29 avril 2024.

Visé, le 08 avril 2024.